



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2735
19 février 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2735e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 19 février 1987, à 10 h 30

Président : M. ZUZE

(Zambie)

Membres : Allemagne, République
fédérale d'
Argentine
Bulgarie
Chine
Congo
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Italie
Japon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. LAUTENSCHLAGER
M. DELPECH
M. GARVALOV
M. SHI Yanhua
M. ADOUKI
M. AL-SHAALI
Mlle BYRNE
M. BROCHAND
M. TANOH
M. BUCCI
M. KIKUCHI

Sir John THOMSON

M. TIMERBAEV
M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18688)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, de l'Inde, du Kenya, du Maroc, du Nicaragua, du Pakistan, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Badawi (Egypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Karran (Guyana), M. Dasgupta (Inde), M. Kiilu (Kenya), M. Bennouna (Maroc), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Ahmed (Pakistan), M. Sarré (Sénégal), M. Manley (Afrique du Sud), M. Adam (Soudan), M. Kibedi (Ouganda), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie), M. Djokic (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Koweït, de la Suède, de la Tchécoslovaquie et du Togo des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Abulhassan (Koweït), M. Fern (Suède), M. Cesar (Tchécoslovaquie) et M. Kouassi (Togo) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Yémen une lettre datée du 18 février 1987 qui se lit comme suit :

"En ma qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois de février, j'ai l'honneur de demander qu'à l'occasion de l'examen du point actuellement inscrit à son ordre du jour, le Conseil de sécurité adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à S. E. M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies."

Cette lettre a été publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/18700.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'adresser une invitation à M. Maksoud conformément à l'article 39 du règlement provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, vous qui êtes un diplomate expérimenté et le digne représentant d'un pays africain bien connu pour le rôle actif qu'il joue dans les affaires internationales, et notamment dans la question dont le Conseil est présentement saisi - la situation en Afrique du Sud. Puis-je également vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil?

Je voudrais aussi rendre hommage au Représentant permanent du Venezuela pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du conseil le mois dernier.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

De l'avis de la délégation de la RSS d'Ukraine, le Groupe des Etats africains a pris une initiative opportune et tout à fait justifiée en demandant l'inscription de la question de la situation en Afrique australe à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, initiative que nous appuyons pleinement.

Cela fait trop longtemps que la politique inhumaine de l'apartheid est à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. L'insistance avec laquelle nous demandons son élimination immédiate se reflète dans les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, résolutions qui condamnent catégoriquement le système d'apartheid en tant que menace pour la paix et la sécurité et crime contre l'humanité.

Dans sa résolution 418 (1977), le Conseil de sécurité a adopté des mesures contraignantes partielles à l'encontre de l'Afrique du Sud en décidant d'un embargo sur la fourniture d'armements et d'équipements militaires. A l'époque, la RSS d'Ukraine était membre du Conseil de sécurité et, par la suite, j'ai eu l'honneur de présider le débat au cours duquel le Conseil a adopté la résolution 569 (1985), qui demandait instamment l'imposition de sanctions beaucoup plus radicales contre l'Afrique du Sud.

Toutefois, la situation en Afrique australe ne s'est nullement améliorée. Au contraire, la crise dans la région s'est récemment exacerbée. Le régime raciste de la République sud-africaine n'est déjà plus en mesure de diriger le pays et il intensifie sa répression avec la force du désespoir. Il décrète état d'urgence sur état d'urgence, le suivant toujours plus strict que le précédent. Dans le pays de l'apartheid, des gens complètement innocents sont tués, ouvertement ou secrètement. On jette en prison non seulement des dirigeants mais des membres de mouvements de libération nationale et même des enfants. Le régime raciste de Pretoria s'efforce en vain de maintenir et de perpétuer son emprise en intensifiant ses actes d'agression, de diversion et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants, en particulier les Etats de première ligne.

L'escalade de la violence à laquelle se livre le régime criminel d'apartheid entraîne un regain de résistance populaire et une intensification de la lutte de libération. Le peuple sud-africain, sous la direction de l'African National Congress of South Africa (ANC), lutte de la façon la plus résolue pour créer en Afrique du Sud un Etat véritablement démocratique où il n'y aura pas de place pour le racisme et où l'égalité de droits de tous les citoyens sera garantie

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

indépendamment de la couleur de leur peau. Au début du mois de janvier 1986, le monde entier a célébré le soixante-quinzième anniversaire de l'ANC - le fer de lance, l'authentique représentant et le défenseur des intérêts du peuple sud-africain.

Le Président du Groupe des Etats africains, le Président du Comité spécial contre l'apartheid, les représentants des pays africains et de nombreux autres représentants qui ont participé au présent débat ont souligné fort justement que la crise en Afrique australe découle essentiellement de la politique et de la pratique d'apartheid. Ce n'est pas avec des réformes superficielles - évoquées ici avec tant d'hypocrisie par le représentant de la République sud-africaine - mais uniquement grâce à l'élimination totale et définitive de l'apartheid que l'on parviendra à instaurer la justice, la paix et la stabilité dans la région.

La recrudescence de la brutalité et de l'agressivité du régime raciste, tant en Afrique du Sud qu'alentour, préoccupe sérieusement le monde entier. La communauté internationale demande avec plus d'insistance que jamais l'adoption de mesures efficaces contre l'apartheid. Dans la déclaration qu'elle a adoptée en juin de l'année dernière lorsqu'elle s'est réunie à Paris, la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste a fait remarquer que

"la majorité écrasante des Etats et de l'opinion mondiale est désormais favorable à des sanctions globales et obligatoires contre le régime d'apartheid..." (S/18185, par. 29)

La Conférence a également souligné que

"le régime raciste d'Afrique du Sud, seul à avoir érigé le racisme en politique officielle et à l'avoir consacré dans sa 'constitution', s'inspire de l'idéologie raciste et belliciste qui a provoqué la seconde guerre mondiale, semant la mort et la destruction. Une politique d'apaisement à l'égard du régime raciste ne pourrait donc qu'aboutir aux mêmes conséquences désastreuses." (Ibid., par. 14)

Dans son rapport, le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid aboutit à la conclusion suivante :

"Les sanctions demeurent donc le moyen pacifique le plus efficace d'assurer la transition entre le système d'apartheid et une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud." (A/41/22, par. 212)

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Dans ces conditions, nous ne pouvons que condamner le fait que certains pays occidentaux - en premier lieu les Etats-Unis d'Amérique - continuent de fournir une assistance politique, économique, militaire et autre au régime raciste. Nous ne pouvons que condamner la poursuite de leur politique d'"engagement constructif" avec les racistes, ce qui empêche l'imposition à la République sud-africaine des sanctions globales et obligatoires prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

La RSS d'Ukraine lance un appel pour que cesse immédiatement tout appui au régime de Pretoria. Dans la réponse en date du 12 mai 1986 qu'il a fournie conformément à la résolution 40/64 I de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Activité internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid", le Gouvernement de la RSS d'Ukraine fait remarquer que

"la RSS d'Ukraine appuie et respecte rigoureusement toutes les décisions et recommandations de l'ONU qui condamnent l'apartheid et visent à éliminer ce système ainsi qu'à boycotter et isoler le régime sud-africain et elle n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud dans quelque domaine que ce soit - politique, économique, militaire ou autre." (A/41/506, p. 23, par. 4)

Tout en se prononçant pour l'isolement total des racistes sud-africains et en demandant que soient rompus tous liens avec le régime d'apartheid, la RSS d'Ukraine appuie entièrement les pays africains et autres Etats non alignés qui demandent au Conseil de sécurité d'appuyer l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre la République sud-africaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de voir le digne fils de l'Afrique que vous êtes diriger les travaux du Conseil de sécurité au moment où celui-ci examine une question cruciale pour le devenir de notre continent. En effet, à vos compétences reconnues et à votre expérience appréciée s'ajoute l'engagement de votre pays, la Zambie, dont toutes les actions et les initiatives attestent un attachement profond à la réhabilitation

M. Djoudi (Algérie)

du droit partout où une atteinte lui est portée et à la restauration de la justice là où elle est défiée.

A votre prédécesseur, notre ami l'Ambassadeur Andres Aguilar, du Venezuela, je tiens à exprimer toute notre appréciation pour la manière objective et sereine dont il s'est acquitté de sa mission à la présidence du Conseil durant le mois écoulé.

Il y a de cela un an, le Conseil de sécurité se penchait sur la gravité de la situation qui prévalait en Afrique australe du fait de l'apartheid et de la politique hégémonique du régime de Pretoria.

Depuis lors, cette région n'a connu d'autres développements que ceux du déchaînement répressif en Afrique du Sud, de la domination oppressive en Namibie et de l'aventurisme agressif contre les Etats de la ligne de front.

M. Djoudi (Algérie)

Depuis lors également, l'opinion publique mondiale n'a cessé d'y opposer sa condamnation unanime et l'exigence de l'adoption de mesures énergiques. De la Conférence mondiale sur les sanctions à celle pour l'indépendance de la Namibie, des assises de l'OUA à celles des non-alignés, de la session spéciale sur la Namibie aux dernières délibérations de l'Assemblée générale, la communauté mondiale a amplement démontré que l'apartheid incarne tout ce qu'elle récuse.

C'est dire que la présente réunion du Conseil de sécurité n'a point pour objet de se pencher sur un problème nouveau et ne saurait donc se suffire d'une simple réprobation ici même, maintes fois exprimée.

En demandant cette réunion, l'Afrique, forte de ses droits affirmés par les sacrifices des peuples de sa partie australe et soutenue par toutes les instances internationales, est venue exiger que justice lui soit rendue et que le crime contre l'humanité soit enfin sanctionné.

En mettant en avant la situation en Afrique du Sud, l'Afrique proclame de nouveau que l'atteinte aux droits des peuples, la menace à la stabilité et à la sécurité dans toute une région, trouvent leurs origines dans l'existence et la persistance de l'apartheid. Et, de fait, l'écho qui nous en parvient chaque jour porte témoignage de cette vérité. C'est que par l'extension de sa tension interne à l'environnement régional au rythme de l'accroissement de la résistance nationale du peuple sud-africain, le régime de Pretoria fournit la preuve que ses velléités hégémoniques ne participent que d'une entreprise vouée à la survivance de l'apartheid.

Le regain d'agressivité dont le régime de Pretoria a investi l'actualité sud-africaine et régionale fait justice de toute tentative de soutenir qu'il est en mesure de s'amender, et les agissements quotidiens du régime raciste en fournissent l'ample démonstration.

En entretenant le mythe de sa possible réforme, l'apartheid s'est aménagé les délais nécessaires pour se donner les moyens de sa radicalisation et imposer en Afrique du Sud un Etat d'urgence généralisé visant à étouffer la revendication nationale.

Comme hier à Soweto, ses conséquences se traduisent déjà en milliers de morts et en dizaines de milliers d'incarcérés parmi lesquels des enfants.

M. Djoudi (Algérie)

En franchissant de nouveaux seuils dans l'horreur avec l'assassinat de masse, l'apartheid aura de lui-même dévoilé au grand jour, à ceux qui auraient encore quelques doutes, que sa nature procède d'une entreprise génocidaire.

En répétant les manoeuvres dilatoires entravant l'indépendance de la Namibie, le régime de Pretoria a sans cesse prouvé que son objectif est d'ériger ce territoire en prétendu bouclier protecteur de l'apartheid où il est, au demeurant, déjà transposé. Ce même objectif de consolidation de la domination raciale trouve son prolongement dans l'agression, la déstabilisation et la subversion étendues à toute l'Afrique australe indépendante.

Pour cela, l'apartheid n'appelle qu'à un seul constant : par son enracinement dans le culte de l'hégémonie, il est par essence violence et agressivité et ne peut par là même se transformer. Dès lors, tout sursis qui lui est octroyé s'avère n'être que tolérance à sa persistance dans l'illégalité.

C'est le moindre des constats que de relever que le régime de l'apartheid a trouvé dans le retard même à prendre des mesures à son encontre un encouragement à poursuivre sa politique d'agression et de domination.

Le combat acharné que mène le peuple sud-africain pour le recouvrement de sa liberté exige de lui toujours plus de sacrifices incommensurables.

A la lutte héroïque du peuple namibien pour son indépendance, Pretoria ne répond que par le prolongement de son martyre.

La volonté des peuples indépendants de l'Afrique australe de jouir de leur souveraineté dans la solidarité envers les opprimés a pour conséquence le lourd tribut qu'ils versent au bellicisme sud-africain et qui s'élève en milliers d'innocentes victimes et s'évalue en milliards de dollars de pertes matérielles.

Le rappel de cette situation prouve, s'il en est encore besoin, qu'il ne saurait y avoir de justification à l'hésitation face à l'impératif du recours aux sanctions contre Pretoria. Les peuples d'Afrique australe en attendent l'adoption immédiate et trouvent en cela un relais puissant dans l'appel de la communauté internationale pour la mise en oeuvre de mesures énergiques contre l'apartheid.

Si cet appel et cette exigence ont déjà reçu un écho pertinent à travers des sanctions individuellement adoptées par certains Etats, il est cependant urgent que ces actions isolées, pour aussi opportunes qu'elles soient, trouvent leur endossement nécessaire au niveau du Conseil de sécurité.

M. Djoudi (Algérie)

En effet, s'il est désormais abondamment démontré que le redressement de la dangereuse situation qui prévaut en Afrique australe n'a d'autre voie à emprunter que les sanctions contre le régime de l'apartheid, il demeure que celles-ci requièrent pour leur efficacité à la fois une décision collective et des actions de soutien.

Décision collective, car l'action parcellaire offre au régime de Pretoria un espace propice aux manoeuvres de contournement dans lesquelles il s'est d'ores et déjà engagé. Celles-ci doivent rencontrer ici au Conseil de sécurité et maintenant le front uni de la communauté mondiale à travers des mesures obligatoires.

Actions de soutien aussi, car le devoir qui appelle la communauté internationale exige d'elle également l'engagement de son appui accru à la lutte légitime des peuples sud-africain et namibien et aux efforts d'autodéfense des Etats de la ligne de front.

Le Mouvement des pays non alignés, qui n'a jamais cessé de proclamer le combat qui se déroule en Afrique australe comme sien, a de nouveau, et dans cette entreprise de solidarité, engagé le premier pas et défini, lors de son huitième Sommet à Harare, les moyens à mobiliser dans la lutte contre l'apartheid.

La constitution à New Delhi, en janvier dernier, d'un Fonds d'action pour la résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid en Afrique australe, ouvert à la contribution de tous, traduit encore une fois la détermination des pays non alignés à contribuer pour leur part de façon significative en cette phase décisive de la lutte des peuples de cette région.

Au-delà des sanctions déjà volontairement adoptées et du Fonds de solidarité créé, il est légitime d'espérer du Conseil de sécurité qu'il apporte le soutien déterminant que l'Afrique et la communauté internationale tout entière attendent désormais de lui. Les moyens de son action sont à sa portée à travers les dispositions du Chapitre VII de la Charte. Car, plus que de discours et de condamnation, la situation qui prévaut en Afrique du Sud et ses prolongements dans toute l'Afrique australe exigent aujourd'hui des actes qui soient à la mesure du défi que l'apartheid lance à toute la société internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AHMED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir tout particulier que de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Ayant eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec vous, j'ai pu apprécier votre profonde compréhension des gens et des choses et vos talents de diplomate qui seront un atout précieux pour le Conseil dans l'accomplissement des importantes tâches dont il est saisi. Il est tout à fait approprié que cette question brûlante de l'Afrique du Sud soit examinée au Conseil pendant que la présidence est assumée par la Zambie, un Etat de première ligne qui est pleinement engagé dans la lutte épique en Afrique australe et qui, pendant 20 longues années, a orienté la diplomatie multilatérale en faveur de l'indépendance de la Namibie.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Andres Aquilar, Ambassadeur du Venezuela, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les délibérations du Conseil au cours du mois dernier.

Ma délégation a pris la parole ici il y a un an exactement, lors de l'examen par le Conseil de sécurité des événements importants survenus en Afrique du Sud et dans la sous-région. Une longue année s'est depuis écoulée, et les risques de violence et d'effusion de sang qu'entraînerait une conflagration raciale se précisent de plus en plus, malgré les avertissements lancés par des hommes de bonne volonté qui estiment qu'il faut corriger d'urgence la situation qui s'aggrave rapidement. Dans ces circonstances, une grave et lourde responsabilité incombe au Conseil, car il doit protéger et promouvoir les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et, en tant que garant de la sécurité internationale, s'acquitter de ses devoirs quant au maintien de la paix et de la stabilité et exercer pleinement son autorité pour qu'une solution démocratique et multiraciale soit trouvée aux problèmes complexes de la région et qu'un terme soit enfin mis à cette saga de la tragédie humaine.

Les malheurs de l'Afrique du Sud découlent sans conteste d'une seule source, à savoir la philosophie abominable de l'apartheid qui influence profondément tous les actes du régime minoritaire de Pretoria. La répression interne, au moyen d'un système répugnant qui avilie et déshumanise et qui se nourrit de brutalités, et l'agression externe, soit par l'occupation illégale de la Namibie, la violence

M. Ahmed (Pakistan)

à l'encontre de sa population et le pillage de ses ressources, soit, en fait, par une campagne systématique et intense d'intimidation, de déstabilisation, de perturbation économique et d'invasion militaire flagrante contre les Etats de première ligne, ne sont que les éléments complémentaires mis au service de cette même politique d'apartheid. Détruisons ce fléau persistant de l'apartheid, et la fièvre et les convulsions qui paralysent le corps politique disparaîtront pour faire place à la santé et la vitalité dont il doit être normalement doté.

La marche du temps et les leçons de l'histoire semblent n'avoir aucune prise sur ce régime arrogant qui se laisse aller à son cynisme et à son pharisaïsme. Les prétendues réformes annoncées à cor et à cri par Pretoria comme étant les signes d'un changement pacifique ne sont, sans conteste, que des stratagèmes de façade, comme on a pu amplement le constater. L'état d'urgence a été imposé de nouveau trois mois à peine après avoir été levé, et les piliers fondamentaux de l'apartheid, notamment la politique des homelands, le Population Registration Act et le Group Areas Act, ont toujours force de loi et jouent un rôle actif dans la politique et les actes de l'Etat. La voie vers une solution véritable passe, tout au contraire, par un dialogue national entre tous les Sud-Africains, sans distinction, en vue de l'établissement d'une société démocratique et multiraciale qui défende l'égalité, la justice et la dignité humaine. Les mesures prises par Pretoria ne sont que des subterfuges et doivent être vues dans le contexte de sa volonté absolue de maintenir le pouvoir des Blancs. La vague de violence qui déferle en ce moment sur l'Afrique australe, entraînant la mort, la destruction et les privations, est une répudiation vivante des manoeuvres et des machinations de Pretoria.

Lorsque nous parlons du scandale de l'apartheid, nous parlons de la discrimination fondée sur la race et le déni des droits inaliénables, des libertés fondamentales - en fait, du droit naturel à l'égalité et à la dignité de l'homme que nous considérons, nous, comme un droit acquis au même titre que le soleil qui nous réchauffe et l'air que nous respirons. Toutes ces valeurs sont universellement reconnues comme étant des valeurs universelles et indivisibles.

La teneur, le dogme et la pratique de l'apartheid demeurent inchangés, et la terreur et la tension engendrées par ce système s'étendent de plus en plus. Le Conseil ne peut rester les bras croisés face à Pretoria qui défie l'opinion

M. Ahmed (Pakistan)

internationale et refuse obstinément de se conformer aux nombreuses résolutions et injonctions de notre organisation mondiale. L'attachement des masses dépossédées d'Afrique du Sud aux valeurs de l'homme, leur zèle et leur esprit de sacrifice inspirés par Nelson Mandela qui, bien que captif depuis des décennies, réussit à galvaniser son peuple, assurent le succès de cette lutte épique pour la dignité de l'homme dans sa phase ultime. Le Conseil de sécurité est invité à jouer le rôle qui lui revient, notamment en ce qui concerne l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Pakistan prône depuis longtemps l'application de sanctions obligatoires complètes, seule méthode restant à notre disposition pour entraîner des changements pacifiques en Afrique du Sud.

L'occupation illégale de la Namibie qui dure depuis 20 ans et sa colonisation depuis près d'un siècle doivent maintenant prendre rapidement fin. Le plan pour l'indépendance de la Namibie, qui est énoncé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, a été accepté par toutes les parties concernées, y compris Pretoria, et il est dit dans le rapport du Secrétaire général que tous les obstacles restants sur la voie de l'indépendance de la Namibie ont été écartés. Etant donné que seules l'intransigeance et l'obstination de Pretoria font obstacle à l'indépendance de la Namibie, il est maintenant nécessaire d'établir un calendrier en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance et de prendre des mesures appropriées pour amener Pretoria à donner suite à cette décision.

Le Pakistan s'intéresse de près à la sécurité et au bien-être de l'Afrique australe, et son attachement historique aux causes africaines est bien connu. Encore une fois aujourd'hui, nous nous engageons à apporter un appui sans réserve aux peuples frères de l'Afrique australe et à leurs dirigeants respectés qui mènent une juste lutte pour le rétablissement de leurs droits de l'homme et de leurs droits nationaux et démocratiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, d'adresser nos plus chaleureuses félicitations à vous-même et à votre délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Ma délégation se félicite de voir un diplomate d'un pays avec lequel nous avons beaucoup en commun présider les débats du Conseil au moment où il est saisi d'une question qui défie toute l'humanité depuis près de quatre décennies. Depuis qu'il a accédé à l'indépendance, votre pays, la Zambie, a préconisé fermement, en sa qualité d'Etat de première ligne, l'abolition des régimes minoritaires en Afrique australe. Nous nous souvenons encore fort bien des sacrifices consentis par votre pays pendant toute la période allant de la déclaration unilatérale d'indépendance en Rhodésie jusqu'à l'accession de la Zambie à l'indépendance en 1980. Nous sommes convaincus que, grâce à votre incontestable compétence et à votre longue expérience de diplomate, vous dirigerez nos débats vers une heureuse conclusion.

M. Chagula (Tanzanie)

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Andres Aguilar, Représentant permanent du Venezuela, pour la manière efficace et compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que le Conseil a été saisi de la question de la détérioration rapide de la situation en Afrique australe, provoquée par la politique néfaste d'apartheid de l'Afrique du Sud. A cette époque, nous nous sommes présentés devant le Conseil alors que le régime raciste menaçait ses voisins et les Etats de première ligne du fait, principalement, que ces pays accordaient un asile aux réfugiés sud-africains, qui fuyaient le fléau de l'apartheid. Sous ce prétexte, le régime raciste s'est livré à des attaques militaires injustifiées contre les Etats de première ligne et a imposé un blocus économique au Lesotho, pays qui se trouve complètement encerclé par le territoire du régime d'apartheid. Nous savons tous ce qui s'est passé dans ce pays par la suite et il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails. Les agressions militaires du régime d'apartheid contre l'Angola se produisent pratiquement de façon quotidienne.

Nous avons été contraints de nous présenter de nouveau devant le Conseil de sécurité tout simplement parce que la situation en Afrique australe continue de se détériorer du fait de l'intensification par le régime de l'apartheid de sa politique de répression - imposition d'un état d'urgence qui permet à ses forces de sécurité d'écraser toute résistance par des mécanismes tels que les arrestations arbitraires; détentions sans procès; torture et violence génocide à l'encontre de la population noire et suppression complète de la liberté de la presse pour dissimuler au monde les violations extrêmes des droits de l'homme qui sont perpétrées par le régime. On sait qu'à ce jour, plus de 30 000 personnes ont été emprisonnées, sans procès bien entendu, et qu'au moins 2 500 personnes ont été tuées en Afrique du Sud au cours des 20 derniers mois.

La cause profonde de la violence en Afrique du Sud, comme nous le savons tous, provient de la politique néfaste d'apartheid qui ne doit sa survie qu'à la violation continue des droits de l'homme fondamentaux de la majorité noire et de son massacre quotidien, qui équivaut en vérité à un génocide. C'est pourquoi la communauté internationale a unanimement condamné l'apartheid en tant que fléau et affront à la conscience et à la dignité humaines. La condamnation du régime

M. Chag 'a (Tanzanie)

d'apartheid par la communauté internationale n'a toutefois pas été prise en compte par le régime raciste qui, au cours des années, a systématiquement continué de promulguer des lois qui ont relégué la majorité de la population de l'Afrique du Sud au statut d'étranger dans son propre pays. Au début, jusqu'en 1960, la lutte menée par le peuple sud-africain est restée pacifique, mais par la suite, il a dû recourir à d'autres moyens pour contrecarrer efficacement la politique odieuse et la violence d'Etat de l'apartheid. Cette évolution radicale s'est produite après le massacre de Sharpeville, en mars 1960, date à laquelle le régime raciste a décidé de bannir toutes activités politiques de la part des citoyens non blancs de l'Afrique du Sud et d'emprisonner, sans procès, tous leurs dirigeants, dont Nelson Mandela.

Toutefois, loin de dissuader le peuple sud-africain de lutter pour ses droits inaliénables, le massacre de Sharpeville n'a fait que renforcer sa détermination de faire disparaître l'apartheid. Comme on le sait partout, la lutte en Afrique du Sud s'est intensifiée aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Le soulèvement de Soweto de 1976, déclenché par les élèves des lycées et suivi de la résistance nationale spontanée de 1984, a porté un coup très dur au régime raciste. La détermination du peuple sud-africain de faire disparaître l'apartheid a atteint un point de non-retour. Aujourd'hui, la résistance nationale en Afrique du Sud contre les lois discriminatoires de l'apartheid et du terrorisme d'Etat, contre l'augmentation des loyers, contre les enlèvements, empêche le système de l'apartheid de fonctionner et rend l'Afrique du Sud elle-même ingouvernable. Par réaction, le régime raciste s'acharne toujours plus, imposant des lois encore plus draconiennes contre la majorité noire en Afrique du Sud.

Le régime d'apartheid a également intensifié son agression militaire et la déstabilisation contre ses voisins et les Etats de première ligne. L'événement le plus récent et le plus tragique a été la mort mystérieuse et bouleversante du Président Samora Moises Machel, qui s'est produite en Afrique du Sud, en octobre dernier. La communauté internationale attend toujours avec impatience des renseignements dignes de foi et crédibles sur les causes de l'accident d'avion. L'information est restée jusqu'à présent évasive. Ce que nous savons, c'est que le régime raciste a toujours eu pour stratégie d'affaiblir politiquement ses voisins et de contrôler leur économie. Le régime y est arrivé en formant, armant, finançant

M. Chagula (Tanzanie)

et appuyant d'une façon ou d'une autre les groupes dissidents tels que le RENAMO au Mozambique et les bandits de l'UNITA en Angola. Ces activités de déstabilisation du régime raciste ont eu des incidences négatives sur la stabilité politique et économique des Etats de première ligne, particulièrement en Angola et au Mozambique. A cet égard, le FISE a récemment fait savoir que, l'an dernier, près de 140 000 enfants étaient morts par suite des activités de déstabilisation de l'Afrique du Sud, en Angola et au Mozambique, pour ne citer que ces deux pays, et ce chiffre pourrait être plus élevé encore cette année. Il est donc évident que le régime raciste s'est indirectement lancé dans une politique de génocide à l'encontre des Etats de première ligne.

Comme si cela ne suffisait pas, le régime d'apartheid, par ses substituts du RENAMO et de l'UNITA, a fait subir de lourdes pertes aux Etats de première ligne et aux pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) en sabotant constamment leurs accès aux ports de mer du Mozambique et de l'Angola et on estime à près de 15 milliards de dollars américains les pertes que les Etats membres de la SADCC ont subies pour la période de 1980 à 1986 par suite des coûts plus élevés de transport, des dépenses supplémentaires en matière de défense et d'autres dommages matériels.

Les attaques militaires et les mesures de déstabilisation entreprises par le régime raciste contre les Etats de première ligne ont pour but d'intimider ces Etats et de les faire dépendre du régime raciste afin de perpétuer l'apartheid. Cela fait partie de la "stratégie totale" du régime raciste et complète l'intensification de l'oppression interne de la majorité de sa population. Toutefois, à long terme, cette "stratégie totale" ne fonctionnera pas car le peuple opprimé d'Afrique du Sud et les Etats de première ligne ont déjà franchi le Rubicon et ce qu'ils veulent c'est pouvoir compter sur l'appui moral, politique, diplomatique et matériel, complet et sans réserves, de la communauté internationale dans son ensemble afin d'isoler complètement le régime d'apartheid, dans les domaines politique, diplomatique, économique, militaire, social et culturel.

M. Chagula (Tanzanie)

Hier, mon collègue, le Représentant permanent du Zimbabwe, a donné au Conseil un exemple qui montre combien efficace peut être l'isolement social et culturel de l'Afrique du Sud pour démanteler l'apartheid et je suis pleinement d'accord avec ce qu'il a dit.

Cela m'amène à la question cruciale de savoir ce que doit faire la communauté internationale pour hâter la fin de l'apartheid et pour ouvrir la voie à l'instauration d'un gouvernement démocratique non racial en Afrique du Sud qui respectera les droits de l'homme et autres normes de conduite internationales. Je me rends parfaitement compte que je ne vous apprends rien de nouveau, car l'Assemblée générale des Nations Unies et tant d'autres instances internationales récentes et passées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, se sont prononcées avec beaucoup d'éloquence et sans ambiguïté sur ce sujet. Toutefois, comme l'a dit au Conseil, il y a deux jours, l'actuel Président du Groupe africain, le Représentant permanent de l'Egypte - et je suis tout à fait d'accord avec lui - , le Conseil de sécurité, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales au titre de la Charte des Nations Unies, a un rôle d'une importance vitale à jouer dans le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud. Or, jusqu'ici, le Conseil semble avoir abdiqué toute responsabilité à cet égard. Nous participons à ces séances du Conseil de sécurité pour l'aider à recouvrer sa crédibilité perdue en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, plus particulièrement en ce qui concerne l'apartheid en Afrique du Sud. Cette question a d'ailleurs fait l'objet de maintes résolutions de l'Assemblée générale qui contiennent les avis et directives explicites de toute la communauté internationale. Nous espérons sincèrement que le Conseil saisira promptement l'occasion qui lui est offerte de recouvrer sa crédibilité avant qu'il ne soit trop tard.

La question qui se pose est de savoir ce qu'il convient maintenant de faire et ce qu'il faut conseiller au Conseil de sécurité. Deux possibilités se présentent à l'heure actuelle. La première consiste à poursuivre ce que l'on appelle "l'engagement constructif" ainsi que le dialogue avec l'Afrique du Sud raciste, et la seconde à imposer contre l'Afrique du Sud les sanctions globales contraignantes prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Etant donné la dissolution déplorable du Groupe des personnalités éminentes du Commonwealth - et je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet, et à la suite de l'imposition, l'an dernier, de sanctions économiques sélectives contre l'Afrique du Sud par les Etats-Unis, la Communauté économique européenne, la Norvège, la

M. Chagula (Tanzanie)

Finlande, le Canada et d'autres pays - sans parler de l'appel en faveur de sanctions globales et contraignantes contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, lancé par la Conférence internationale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, le sommet le plus récent de l'Organisation de l'unité africaine, la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare en août dernier, la politique récente de retrait des investissements d'un nombre croissant de sociétés multinationales occidentales et les résolutions de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies - nous sommes d'avis qu'il est impossible de poursuivre le dialogue avec le régime raciste sud-africain, étant donné que ce dialogue est déjà bel et bien dépassé par les événements. Par événements, j'entends les recommandations de la Blue Ribbon Commission on South Africa, nommée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, Schultz, qui a souligné combien il importait de coordonner les efforts internationaux dans ce mouvement de sanctions contre l'Afrique du Sud. Nous entérinons pleinement ces recommandations telles qu'exposées hier dans la déclaration du représentant du Zimbabwe. Mais je voudrais ajouter que la déclaration faite mardi par le représentant de l'Afrique du Sud raciste montre clairement l'arrogance et l'intransigeance du régime d'apartheid d'Afrique du Sud et son défi lancé à la communauté internationale qui, logiquement, ne laisse aucune possibilité de dialogue ou d'engagement constructif. Une telle déclaration devrait mettre fin une fois pour toutes à la politique de ces pays qui continuent à espérer que le dialogue avec l'Afrique du Sud raciste permettra de démanteler la politique d'apartheid.

Je ne vais pas, dans ma déclaration, exposer en détail ce qu'a fait jusqu'ici la communauté internationale en matière de sanctions contre le régime raciste d'Afrique du Sud et ce qu'il convient de faire maintenant, étant donné que le Représentant permanent du Zimbabwe s'en est efficacement acquitté dans la déclaration qu'il a prononcée hier. Je souscris pleinement à ce qu'il a déclaré. Nous tenons à remercier sincèrement tous les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et les personnes qui ont œuvré jusqu'ici pour éveiller la conscience de l'opinion publique internationale sur ce que représente l'Afrique du Sud raciste et sur ce qu'il convient de faire d'urgence à ce sujet.

Comme mon collègue et frère, le Représentant permanent du Zimbabwe l'a dit au Conseil hier, nous sommes réunis aujourd'hui pour mettre un terme à la pratique

M. Chagula (Tanzanie)

consistant à envoyer des signaux contradictoires au régime raciste d'Afrique du Sud et pour harmoniser les mesures positives que divers gouvernements et groupes régionaux ont déjà adoptées pour mettre en garde le régime raciste de Pretoria en ce qui concerne sa politique d'apartheid. Nous sommes venus au Conseil de sécurité, pour essayer en tout premier lieu de coordonner ces efforts internationaux pour que toute la communauté internationale envoie à Pretoria un message unique, clair et sans ambiguïté.

A cet égard, bien que l'Organisation de l'unité africaine et la huitième Conférence au sommet des pays non alignés, tenue à Harare en août dernier, aient décidé que la seule possibilité pacifique et efficace qui nous reste de convaincre le régime raciste d'Afrique du Sud de renoncer à sa politique d'apartheid était d'imposer immédiatement les sanctions globales et contraignantes prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme mon collègue, le Représentant permanent du Zimbabwe l'a déclaré hier, nos nombreux amis et partisans nous ont convaincus qu'il fallait d'abord chercher à établir la base d'une action internationale conformément aux initiatives prises jusqu'ici par divers gouvernements, groupes régionaux et sous-régionaux ainsi que par des organisations non gouvernementales:

A cet égard, pour citer une fois de plus mon collègue, le Représentant permanent du Zimbabwe, nous sommes persuadés que les mesures qui ont déjà été adoptées par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique contre l'Afrique du Sud constituent une base raisonnable qui permettrait à la communauté internationale de passer à l'action, étant bien entendu que la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, pourrait envisager plus tard d'autres sanctions plus strictes, au cas où les sanctions sélectives contraignantes contre l'Afrique du Sud se révéleraient inefficaces. Point n'est besoin d'énumérer ces mesures, étant donné que les membres du Conseil les connaissent déjà fort bien. Ce faisant, l'objectif du Conseil serait de regrouper toutes les sanctions déjà prises à cet égard par divers Etats Membres, groupes d'Etats Membres et organisations non gouvernementales et de leur donner un contexte global sans ambiguïté dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Nous espérons sincèrement que les membres du Conseil de sécurité jugeront raisonnable d'entériner cette proposition transitoire dont le Conseil est maintenant saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Mfanafuthi Makatini, auquel le Conseil de sécurité a adressé une invitation à la 2733e séance, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKATINI (interprétation de l'anglais) : Au nom du peuple opprimé en lutte d'Afrique du Sud, la délégation de l'African National Congress of South Africa (ANC) tient à dire combien elle apprécie l'invitation que lui a adressée le Conseil. Monsieur le Président, c'est pour nous un grand réconfort de vous voir présider ces réunions, vous, notre frère dévoué, le fils de la Zambie, pays qui nous est si cher, terre d'accueil pour tous les authentiques combattants de la liberté dans la région. Sous la direction de Kenneth Kaunda et de concert avec le reste des Etats de première ligne, le peuple, le parti et le Gouvernement de la Zambie contribuent sans compter à la cause de la liberté en Afrique du Sud et en Namibie. Nul doute que sous votre présidence, l'urgence que revêt, pour les Etats de première ligne et pour les autres Etats africains indépendants, l'élimination rapide de l'apartheid et son remplacement par une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique, sera dûment prise en compte et appuyée par des mesures concrètes.

Ma délégation souhaite également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Andres Aguilar, d'un Venezuela véritablement anti-apartheid, pour la façon remarquable dont il a mené les affaires du Conseil le mois dernier. Nous nous souvenons avec fierté qu'il n'y a pas si longtemps notre président, Olivier Tambo, a eu l'honneur d'accepter le prix Simon Bolivar au nom de Nelson Mandela, prix prestigieux que notre collègue partage avec S. M. le roi Juan Carlos d'Espagne.

L'African National Congress of South Africa est venu prier le Conseil de prendre de toute urgence les mesures efficaces prévues par la Charte contre le régime de Pretoria qui, par sa répression brutale d'une population sans défense et le carnage auquel il se livre parmi cette population et ses fréquentes agressions armées contre les Etats voisins, constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Makatini

Depuis la dernière réunion du Conseil consacrée à l'examen de cette question, la situation interne et la situation dans la région se sont détériorées dans des proportions inquiétantes. En moins de deux ans, le régime a proclamé l'état d'urgence en deux occasions. Il a jeté en prison sans jugement plus de 30 000 patriotes, 40 % d'entre eux étant des jeunes de moins de 18 ans, dont plusieurs centaines d'enfants en dessous de 13 ans. Ses forces de sécurité et leurs agents - les milices - ont assassiné plus de 3 000 patriotes, des jeunes gens et des enfants pour la plupart. Il a réduit la presse au silence, devenant ainsi l'unique source d'information.

Le régime, directement et par l'intermédiaire de ses agents - les milices locales, le RENAMO et l'UNITA - se livre à des actes gratuits de terrorisme contre les peuples d'Afrique du Sud, d'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. Il a déployé plus de 34 000 hommes de troupe qui occupent 96 townships ainsi que divers camps de travail et écoles à travers le pays. Il détient des milliers de jeunes dans ce que l'on appelle des centres de rééducation où, de toute évidence, on s'efforce de modifier leur comportement, très probablement afin de s'en servir pour promouvoir la violence gouvernementale et la prétendue violence des Noirs contre les Noirs.

Le régime, qui poursuit l'électrification des enceintes et des clôtures autour des townships, a entrepris l'odieux projet de construire un mur autour de Soweto. Notre peuple y voit le moyen de faciliter le contrôle de la ville, sinon un acte de génocide. Il persiste à contrevenir au droit international, à violer le caractère sacré des frontières internationales de ses voisins et à enlever des réfugiés qu'il accuse d'être des membres ou des sympathisants de l'ANC.

Le régime s'est arrogé le droit d'intervenir militairement dans tous les pays africains et il a ouvertement menacé feu Samora Machel trois jours avant sa disparition prématurée - mort tragique dont les causes restent encore à déterminer.

Il y a deux jours, ici même, le représentant du régime de Pretoria a, dans son premier discours au Conseil de sécurité, fait affront à l'intelligence des membres du Conseil et de la communauté internationale en déclarant :

"En Afrique du Sud, le pouvoir est entre les mains de la majorité modérée. Cette majorité modérée est composée de Noirs, de Blancs, d'Asiatiques et personnes de couleur." (S/PV.2732, p. 22)

M. Makatini

Quel mensonge éhonté! Les Nations Unies n'ont-elles pas, depuis leur création, été saisies du problème sud-africain, caractérisé aujourd'hui encore par le déni des droits politiques fondamentaux de la majorité de la population sud-africaine qui n'a pas le droit de voter ou d'être élue dans les institutions législatives?

J'aimerais faire entendre au Conseil une voix différente de la classe privilégiée en Afrique du Sud : celle du responsable d'un groupe d'étudiants de l'Université Stellenbosch, bastion afrikaner, dont P. W. Botha est le recteur :

"Nous appartenons à une génération qui a été nourrie par un évangile de mensonges de ses soi-disant dirigeants."

Après avoir rencontré les dirigeants de l'ANC à Lusaka et convaincus que le programme de l'ANC était plein de bon sens, comme reflété dans la charte de la liberté, ces étudiants sont rentrés en Afrique du Sud et ont publié un document dans lequel ils exigent que le régime négocie avec l'ANC. Les étudiants forment ainsi un électorat toujours plus nombreux, dont les représentants sont allés jusqu'à Lusaka pour rencontrer l'ANC et discuter avec elle, groupe qui comprend des hommes d'affaires éminents d'Afrique du Sud, des responsables religieux, des chefs d'entreprise noirs et des étudiants de langue anglaise et de langue afrikaans.

M. Makatini

Je ne vais pas apporter au Conseil une réfutation aussi ennuyeuse qu'inutile, des arguments tout droit sortis d'Alice aux pays des merveilles, avancés dans l'exposé de l'Afrique du Sud quant à la volonté du régime d'apartheid de procéder à des réformes. Il est peut-être trop tôt pour compter que le nouveau représentant du régime d'apartheid reconnaisse que l'apartheid ne peut être réformé mais qu'il faut le détruire. Comme l'a dit notre président, Olivier Tambo, "l'apartheid existe ou il n'existe pas. Et il ne doit pas exister." Cependant, espérons que ce nouveau représentant sera édifié par son contact avec la communauté internationale et nous aimerions le voir se joindre à ses collègues qui ont renoncé à des postes de haut niveau au sein de leur gouvernement et qui ont pris leurs distances de Botha et de ses prétendues réformes.

Comme les peuples du monde se sont indignés et ont fait cause commune contre le nazisme en Allemagne et le fascisme en Italie, nous osons croire que les peuples du monde contemporain feront front commun contre l'apartheid. Le fait que l'apartheid est un rejeton du nazisme a été clairement démontré par la déclaration faite par John Vorster, en 1942, pendant sa détention à la suite du rôle qu'il avait joué en tant que général de la Cinquième colonne, une organisation secrète, l'Osswabrandwag. Je me réfère ici à l'ancien premier ministre de l'Afrique du Sud, John Vorster, qui a dit :

"En Afrique du Sud, nous sommes en faveur du nationalisme chrétien qu'on appelle fascisme en Italie et national socialisme en Allemagne."

En conséquence, les bases philosophiques du régime ne se prêtent pas à des changements et à des modifications significatifs.

Dans sa déclaration marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'African National Congress (ANC), Olivier Tambo a dit :

"Dans sa lumière permanente, tout le monde peut voir la brutalité détestable dans les relations extérieures que nos oppresseurs ont cherché à maintenir, relations basées sur la supériorité raciale et la domination, l'oppression, la guerre et l'assassinat, les transactions sournoises et le mensonge.

Le moment est venu pour le monde, notamment les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et autres grandes puissances occidentales, de cesser enfin de s'associer à la poursuite de telles relations et à de tels crimes et de les encourager. Il est certain que le moment est venu pour le mouvement démocratique dans notre pays de reprendre sa place en tant que représentant véritable de notre peuple."

M. Makatini

Dans son action pour libérer l'Afrique du Sud et la Namibie, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, depuis 1962, plusieurs résolutions demandant l'imposition de sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud. Ce noble effort de la majorité écrasante de l'humanité n'a toujours pas été entériné par ce Conseil. De plus, la communauté internationale, indignée par le caractère criminel de l'apartheid, a depuis des années fait pression sur ces gouvernements respectifs. C'est à la suite de ces pressions que le Sommet du Commonwealth tenu aux Bahamas a formé un groupe de personnalités éminentes qui a demandé au régime de démanteler l'apartheid, de renoncer à l'état d'urgence et de libérer Nelson Mandela et autres prisonniers politiques, d'annuler l'interdiction dont est frappé l'ANC et de mettre fin à tous les actes de violence pour entamer un processus de négociation devant aboutir à un règlement du problème. Bien que convaincu que le régime de Pretoria ne se prêtait pas à une telle attitude raisonnable, l'ANC, il faut le rappeler, faisant preuve de pragmatisme, a accepté de coopérer et de donner une chance au concept négocié du Groupe des personnalités éminentes. Le régime de Pretoria, quant à lui, a déclenché une attaque virulente contre le Groupe des personnalités éminentes lors de sa visite en Afrique du Sud, le 19 mai 1986, quelques heures avant une réunion au Cap; il a aussi mené des attaques non provoquées contre des cibles civiles au Botswana, en Zambie et au Zimbabwe, sabordant ainsi l'initiative du Commonwealth. Le Groupe des personnalités éminentes s'est donc prononcé en faveur de sanctions. La Conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, réunie à Paris, s'est également prononcée en faveur de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Cette conférence historique a également amorcé un mouvement substantiel en faveur de sanctions contre le régime de Pretoria à travers le monde, y compris aux Etats-Unis d'Amérique. Nous saluons les peuples du monde, les alliés naturels des peuples opprimés d'Afrique du Sud et de Namibie. Nous félicitons les mouvements anti-apartheid américains qui s'opposent à la politique d'engagement constructif, et aussi les membres du Congrès qui ont correctement évalué le signe des temps et le large consensus rassemblé dans leur pays et ont lancé une campagne bipartite qui a eu pour résultat l'adoption de la loi anti-apartheid de 1986. A cet égard, nous exhortons ces forces à rester vigilantes face au retrait fictif de certaines corporations et à faire campagne pour l'inclusion des matières dites stratégiques dans la liste des articles qu'il est interdit d'importer d'Afrique du Sud.

M. Makatini

L'African National Congress est aujourd'hui plus que jamais convaincu de la nécessité pour la communauté internationale d'exercer une pression maximum, y compris l'imposition de sanctions complètes obligatoires contre le régime de Pretoria. C'est pour cette raison que nous nous joignons à ceux qui ont pris la parole avant nous pour nous féliciter des conclusions du Comité consultatif établi sur l'initiative de M. George Schultz le 19 décembre 1985, qui déclarait que

"la pression extérieure la plus efficace proviendra d'un effort concerté international. Nous recommandons que le Président commence immédiatement des consultations avec nos alliés, notamment la Grande-Bretagne, le Canada, l'Allemagne de l'Ouest, la France, le Japon et Israël, pour obtenir leur appui en faveur d'un programme de sanctions multilatérales s'inspirant de la liste de mesures qui se trouvent dans la loi anti-apartheid de 1986."

Nous exhortons les Etats Membres d'appuyer la résolution présentée par les non-alignés comme première étape de l'action internationale souhaitée.

M. Makatini

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre position, telle qu'elle a été exposée par notre président dans une déclaration prononcée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ANC, convaincus que nous sommes que l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, Noirs et Blancs, et qu'aucun gouvernement ne peut prétendre y détenir l'autorité à moins qu'elle ne repose sur la volonté de toute la population. Toujours à propos de cette question, le président Oliver Tambo a déclaré :

"Pour nous, il importe particulièrement que la nouvelle réalité renforce ce que nous sommes en train d'accomplir actuellement par notre lutte - l'édification d'une nation de Sud-Africains. Elle doit refléter et renforcer notre unité, rompre avec la notion et la pratique horribles et destructrices qui consistent à définir notre peuple selon la race, la couleur ou le groupe ethnique. La révolution garantira les droits individuels et égaux de tous les Sud-Africains, indépendamment de toutes ces catégories, et instituera des libertés telles que la liberté de parole, de réunion, d'association, de langue ou de religion, la liberté de la presse ainsi que l'inviolabilité de la vie familiale et elle protégera les citoyens des arrestations arbitraires et de la détention sans procès."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour aura lieu cet après-midi à 15 h 30.

Je rappelle aux représentants que nous avons une longue liste d'orateurs pour cet après-midi - huit jusqu'à présent - et il est possible qu'il y en ait davantage au moment où nous nous réunirons. Nous devons par conséquent commencer rapidement notre discussion de cet après-midi.

La séance est levée à 12 h 55.